

par Jacqueline de Bruycker

Les lésions musculo-squelettiques

Des travailleuses perdent leur santé à gagner leur vie

À longueur de journée, de semaine, les travailleuses d'un département de filature répètent, inlassablement, les mêmes gestes. Pendant huit heures, elles font et refont les mêmes mouvements, pas moins de 48 à la minute.

Dans un environnement humide, surchauffé, elles alimentent les métiers à bout de bras, installent les bobines, qui chacune pèse deux kilos. Elles en manipulent quotidiennement de 650 à 850, en plus de pousser, trois à quatre fois par jour, des chariots d'environ 300 kilos chacun.

Un taux élevé de lésions

Pas étonnant que dans ce département, qui compte quelque 40 % de femmes, on enregistre un taux élevé de lésions musculo-squelettiques : tendinite, bursite, entorse lombaire, entorse cervicale et surtout épicondylite. Une situation qui se répète à l'infini dans le secteur de la fabrication de produits textiles, un des secteurs les plus à risques au niveau des lésions attribuables au travail répétitif (LATR) et dans lequel les femmes sont très présentes.

« Chez nous, 12 % des travailleuses en sont atteintes et le déclarent, souvent trop tard, le mal est déjà fait. Mais plusieurs autres choisissent délibérément de se taire et d'endurer leur mal en silence, craignant de se retrouver de jour au lendemain sans revenu », explique **Carmen Surprenant**.

C'est un sujet qui lui tient à cœur et qu'elle connaît bien. À l'emploi d'une entreprise de textile de la Vallée du Richelieu depuis plus de 25 ans, elle siège depuis cinq ans au comité de santé et de sécurité du travail de son entreprise et, depuis 1999, comme membre assesseur à la Commission des lésions professionnelles.

« L'industrie textile ne fait pas partie des secteurs prioritaires. Les dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* ne s'appliquent pas chez nous, rien n'oblige l'employeur à investir dans la prévention, ni à apporter des correctifs, il n'a aucune obligation légale et il en profite. Nous devons nous battre quotidiennement pour assurer la sécurité des travailleurs, pour essayer de faire évoluer les choses. C'est énervant de penser qu'encre de nos jours des travailleurs se détruisent la santé à travailler », déplore-t-elle.

Une étude accablante

Avec l'aide de la **Centrale des syndicats démocratiques** (CSD), le syndicat a confié à une firme indépendante la réalisation d'une étude ergonomique. Les conclusions qui s'en dégagent



Carmen Surprenant

établissent, avec une évidence criante, la présence à l'usine de nombreux facteurs de risques, susceptibles de provoquer des lésions musculo-squelettiques, plus particulièrement chez les femmes : la multiplication de mouvements répétitifs avec manipulation de poids nettement plus élevés que les normes reconnues.

L'employeur a réagi en réalisant sa propre étude, qui aboutit à des conclusions diamétralement opposées à celles de l'étude commandée par le syndicat, si bien qu'il refuse d'envisager la moindre modification de la tâche de travail. Chaque fois que le syndicat aborde la question, il se heurte à une fin de non-recevoir, ce qui ne l'empêche pas de revenir inlassablement à la charge.

« L'employeur admet que des travailleurs puissent souffrir d'épicondylite, mais il nie catégoriquement que le travail en soit la cause, si bien que presque tous nos dossiers se retrouvent en contestation devant les différentes instances de la CSST. Il préfère

dépenser son argent en frais juridiques et en expertises médicales plutôt que d'investir dans la prévention. C'est un non-sens auquel nous nous butons jour après jour, mais pas question pour autant de lâcher », remarque Carmen Surprenant.

Les lésions musculo-squelettiques sont lentes à guérir, il faut parfois de cinq à dix ans avant, qu'à force de repos, elles ne disparaissent, mais parfois les séquelles sont permanentes. Dans un cas comme dans l'autre, c'est la qualité de vie de la personne qui en souffre, qui est affectée.

Le comité de santé et de sécurité du travail, en place dans l'usine, se bat continuellement pour obtenir un minimum de protections, mais l'absence d'un représentant en prévention, d'un programme de prévention et d'un médecin responsable nuit à son action. Les besoins en prévention sont criants.

« Il y a déjà eu trop de lésions musculo-squelettiques parfois irrémédiables d'occasionnées. Si nous étions reconnus comme secteur prioritaire, on aurait au moins l'assurance de pouvoir disposer d'un minimum de protections dont l'employeur ne pourrait nous déposséder. Cela nous permettrait surtout d'éliminer à la source même les dangers qui menacent la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. C'est une question de justice, d'équité, il faut que la loi s'applique à tous les milieux de travail. La discrimination a assez duré », conclut Carmen Surprenant. ☺